



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 45452

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations exprimées par les clerks et employés de notaire quant aux difficultés, en termes d'effectifs, que connaît la branche maladie de la caisse de retraite (CRPCEN) à laquelle ils sont affiliés. Il semblerait que le conseil d'administration de ladite caisse ait lors de sa réunion en séance extraordinaire du 28 janvier dernier voté en faveur de la création de 29 emplois. Or, cette décision n'a pas trouvé d'écho favorable parmi les représentants de son ministère. Ainsi, aujourd'hui 100 000 feuilles maladie sont en attente de traitement et seuls 10 postes réels seraient à terme créés. Alors que cet organisme affiche une gestion efficace lui permettant de pallier un manque d'effectifs patent, il la remercie de lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre, afin que soit validée la décision du conseil d'administration de la CRPCEN, et qu'ainsi la notion de démocratie sociale prenne tout son sens.

## Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clerks et employés de notaires (CRPCEN) doit faire face à un problème réel mais transitoire dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de la carte Sesam-Vitale et la télétransmission des données permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires, soit une croissance des effectifs permanents de 10 %. Cela permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. Cet effort, exceptionnel, avait pour but de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le conseil d'administration de la caisse souhaite néanmoins une augmentation d'effectif plus importante, qui ne prend pas en compte la diminution prévisible à moyen terme de la charge de travail de la caisse. L'inspection générale des affaires sociales a été chargée de mener une mission d'expertise sur le fonctionnement de la CRPCEN et sur ses besoins réels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45452

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 avril 2000, page 2550

**Réponse publiée le** : 7 août 2000, page 4719